

Aides / Précarité étudiante

Politique de la ville

orem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat.

Titre de niveau 2 :

Lorem ipsum Duis aute irure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eu fugiat nulla pariatur. Excepteur sint occaecat cupidatat non proident, sunt in culpa qui officia deserunt mollit anim id est laborum.

Titre de niveau 3 :

Lorem ipsum Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat. Duis aute irure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eu fugiat nulla pariatur. Excepteur sint occaecat cupidatat non proident, sunt in culpa qui officia deserunt mollit anim id est laborum

- Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor
- Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, Lorem ipsum dolor sit amet
- Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit





Titre de niveau 3 :

Lorem ipsum Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat. Duis aute irure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eu fugiat nulla pariatur. Excepteur sint occaecat cupidatat non proident, sunt in culpa qui officia deserunt mollit anim id est laborum Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, Lorem ipsum dolor sit amet

[Va-et-vient #1](#)

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Ut elit tellus, luctus nec ullamcorper mattis, pulvinar dapibus leo.

[Va-et-vient #2](#)

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Ut elit tellus, luctus nec ullamcorper mattis, pulvinar dapibus leo.

[Va-et-vient #2](#)

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Ut elit tellus, luctus nec ullamcorper mattis, pulvinar dapibus leo.

En image

Bus France Services

Politique de la ville

Le Grand Sud Caraïbe met en place le Bus France Services qui vous permettra d'accéder aux services publics du quotidien près de chez vous

Les services publics à proximité

<https://youtu.be/hiYyuW5syiY>

Emploi / Formation

Politique de la ville

Le territoire est impacté par un fort taux de chômage aussi des mesures spécifiques d'accompagnements sont elles adoptées

Emploi – Chômage

Indicateurs	CA Grand Sud Caraïbe	France
Emploi total au lieu de travail	22 470	26 715 053
dont part des emplois salariés (%)	82,6	86,7
Taux d'activité des 15 à 64 ans (%)	70,3	74,1

Indicateurs	CA Grand Sud Caraïbe	France
Taux de chômage des 15 à 64 ans (au sens du recensement) (%)	32,3	13,4

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale – 2019



Importance de la demande en Formation

(Article en cours de rédaction)

En image

Logement

Politique de la ville

La vitalité économique, sociale et culturelle de l'Agglo dépend notamment de la capacité de loger sur le territoire toutes les catégories de population.

Logement pour tous

La Communauté d'agglomération a fait de l'accès au logement pour tous et de la lutte contre les exclusions sociales et urbaines des priorités pour développer, sur son territoire, une véritable culture du « bien vivre ensemble ».

Pour renforcer la solidarité entre les citoyens, atténuer les inégalités, lutter contre toutes les formes d'exclusions, elle met tout en œuvre pour développer avec ses partenaires une offre de logements adaptée à chaque catégorie de population.

Dans le cadre de sa compétence "équilibre social de l'habitat", la CAGSC encourage la production neuve de logements HLM.

Le but : assurer un meilleur équilibre des différents modes d'habitat sur le territoire.

Police de l'environnement

Environnement – Déchets

Face à l'incivilité permanente en matière de gestion des déchets se traduisant par des dépôts sauvages jonchant nos routes, la CAGSC a décidé de créer, en 2016, une brigade de l'environnement.

La Police de l'environnement a pour but de réduire l'incivilité dans le domaine des déchets. Elle est chargée de mener des actions sur le terrain, en collaboration avec différents partenaires, afin de prévenir et sensibiliser les usagers sur la réglementation concernant le respect de

l'environnement, spécifiquement sur l'élimination des déchets ménagers et assimilés, et de sanctionner dans le cas où la prévention ne suffirait pas.

Toutefois, la Police de l'environnement n'a pas vocation à se substituer à la Police Municipale qui intervient dans le cadre du pouvoir de police générale du Maire en ce qui concerne la salubrité publique.

Les objectifs qui lui ont été fixés dans le cadre de ses missions relèvent de :

- La résorption des dépôts sauvages avec le concours des communes-membres,
- Le respect du Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés,
- La lutte contre l'abandon d'épaves sur le domaine public ou privé,
- La constatation de pollutions diverses par eaux usées (Assainissement collectif et non collectif)
- Le maintien de la communication de proximité, la sensibilisation et l'information des usagers,

La brigade de la police intercommunale fait un réel travail d'investigation en recherchant l'identité des contrevenants ; et ainsi pouvoir les sanctionner.

Ainsi, en cas de flagrant de délit, deux alternatives sont proposées aux contrevenants:

- nettoyer le site avant toute poursuite ou payer une amende qui peut s'élever à 1500€.
- En cas de récidive, les amendes peuvent atteindre le montant de 3 000€. . En outre, le véhicule utilisé pour commettre l'infraction peut être confisqué.



Police de l'environnement



Décharges sauvages



Épaves de véhicules

Le Mois de l'Environnement

Le territoire

Dans le cadre du mois de l'environnement et de la Semaine européenne de réduction des déchets, les ambassadeurs de l'[environnement](#), les animateurs de la [médiathèque intercommunale](#) avec le [Quart'bus](#), en collaboration avec l'éco-organisme [Corepile](#), participent à un concours national d'envergure de collecte de piles usées dans les différentes écoles du territoire. A cette occasion, des animations portant notamment sur le tri et le compostage seront proposées aux élèves.

De plus, la CA [Grand Sud Caraïbe](#) organisera le **dimanche 27 novembre 2022**, une journée porte ouverte à la [déchetterie de Bouillante](#), .Lors de cette journée, une distribution symbolique de compost sera organisée.



Titre de niveau 3 :

Lorem ipsum Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo

consequat. Duis aute irure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eu fugiat nulla pariatur. Excepteur sint occaecat cupidatat non proident, sunt in culpa qui officia deserunt mollit anim id est laborum Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, Lorem ipsum dolor sit amet

[Va-et-vient #1](#)

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Ut elit tellus, luctus nec ullamcorper mattis, pulvinar dapibus leo.

[Va-et-vient #2](#)

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Ut elit tellus, luctus nec ullamcorper mattis, pulvinar dapibus leo.

[Va-et-vient #2](#)

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Ut elit tellus, luctus nec ullamcorper mattis, pulvinar dapibus leo.

En image

Un simulateur de conduite à destination des entreprises

Le territoire

Depuis novembre 2021, l'entreprise M.O.LOC propose des formations à la sécurité routière et à l'écoconduite. Grâce à son simulateur haut de gamme, l'entreprise espère marquer les esprits et faire changer les comportements à risques des automobilistes en Guadeloupe.

Le réalisme du simulateur de conduite

Installez-vous dans votre siège auto comme vous en avez l'habitude et préparez-vous à vivre une expérience de la route pas toujours si éloignée de celle que vous connaissez déjà. Un piéton qui traverse de manière inattendue, une voiture qui freine brusquement, une chaussée glissante ou la vue trouble après un verre de trop... ce sont tant de scénarios possibles que propose le simulateur de conduite de M.O.LOC.



Titre de niveau 3 :

Lorem ipsum Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat. Duis aute irure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eu fugiat nulla pariatur. Excepteur sint occaecat cupidatat non proident, sunt in culpa qui officia deserunt mollit anim id est laborum Lorem ipsum dolor

sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor
Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, Lorem
ipsum dolor sit amet

Va-et-vient #1

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Ut
elit tellus, luctus nec ullamcorper mattis, pulvinar dapibus
leo.

Va-et-vient #2

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Ut
elit tellus, luctus nec ullamcorper mattis, pulvinar dapibus
leo.

Va-et-vient #2

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Ut
elit tellus, luctus nec ullamcorper mattis, pulvinar dapibus
leo.

En image

Test actualités 1

Le territoire

En image

Quart'bus

Culture

Le Quart'bus, initié en 2011 et lancé en 2015, est un outil itinérant doté d'une nouvelle politique d'animation dynamique et proche des habitants, circulant au cœur des quartiers de l'ensemble du territoire, notamment les quartiers prioritaires, les quartiers enclavés des bourgs et ceux des zones rurales.

Le Quart'bus est donc conçu pour être un espace complémentaire aux structures existantes dans la diversité de l'offre et des équipements.

L'outil s'inscrit à la fois dans une démarche locale pour la réduction des inégalités sociales et territoriales et dans la valorisation de l'engagement des nombreux acteurs œuvrant sur le territoire ; à travers une double logique de proximité et de mutualisation de moyens.

Matérialisé par un véhicule utilitaire de 20 m³ aménagé et équipé en matériel multimédia, pédagogique et ludique, il est encadré par une équipe d'animation (1 coordonnateur, 2

animateurs et 1 chauffeur), et a pour objectif de :

- Favoriser l'accès à la culture et aux pratiques artistiques et physiques.
- Créer un lieu d'échange et de partage entre tous les acteurs
- Redynamiser les quartiers et améliorer la vie quotidienne des habitants, de l'enfant au senior.
- Cultiver le goût de la création, de la connaissance, de la découverte et de la transmission.
- Valoriser l'expression de toutes les cultures.
- Favoriser le partage du patrimoine matériel et immatériel commun (les savoirs, savoir-être et savoir-faire, ...).

Le dispositif cofinancé par les fonds européens, la Région, le CGET, la Région, le Département, la DAC et la CAGSC a rencontré un succès lors des premières années de fonctionnement, mobilisant une soixantaine de partenaires publics (établissements scolaires, EPHAD, ALSH, institutions, collectivités, ...) et privés (associations, artisans, artistes, ...) sur le territoire communautaire.

En 2018, il a reçu le **label des 40 ans de la politique de la ville** organisé par le Ministère de la Cohésion des Territoires et le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires ([CGET](#)).



Médiathèque intercommunale

Albert Beville

Culture

La Médiathèque Intercommunale « Albert Béville » est un équipement d'intérêt communautaire qui s'inscrit dans le plan de développement culturel de la CAGSC.

Inaugurée en 2009, cette structure, a pour objectif de favoriser l'accès à la culture et à l'information.

En effet, en organisant régulièrement des animations axées autour de la lecture et notamment des expositions, elle est devenue au fil des années un lieu de premier plan, emblématique de la culture et du savoir dans le sud Basse-Terre.

Afin de toucher tous les publics, l'équipe de la médiathèque travaille régulièrement en étroite collaboration avec les associations, EPHAD, écoles et crèches du territoire Grand sud caraïbe.

Elle met à disposition de toutes les communes du territoire, des collections de différents types de documents (imprimés, numériques, audiovisuels), à des fins d'information, de loisir, d'éducation, de culture.

Elle fournit un espace public de rencontre, de confrontation et de réflexion, et de débat citoyen et contribue au développement de la lecture et de la lutte contre l'illettrisme.

La médiathèque est organisée en différents espaces :

[La cyber-base](#)

La Cyber-base est un espace voué aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ouvert à tous les habitants du Sud Basse-Terre.

Plusieurs ordinateurs y sont mis à la disposition du public au tarif de 1€/heure, et des animateurs initient les débutants et les confirmés aux technologies de l'information et de la communication (TIC), dans le cadre d'ateliers en groupe ou individuel. Les actions proposées régulièrement aux usagers sont : la découverte de l'environnement de l'ordinateur, l'accès à l'outil informatique, la maîtrise d'internet, l'initiation des logiciels de bureautique, le traitement de texte et l'impression ou scan.

[Le Point Information Jeunesse \(PIJ\)](#)

Le Point Information Jeunesse est ouvert à tous, mais sa mission principale est d'accompagner les jeunes du territoire de 16 à 25 ans en leur offrant un espace d'accueil, d'écoute, d'information et d'accompagnement dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Des animateurs dédiés accompagnent avec ferveur et disponibilité, la jeunesse du Grand Sud Caraïbe à trouver des informations sur des sujets qui les intéressent tels que :

- La scolarité
- La formation
- l'emploi
- La préparation au départ à l'étranger.

Le PIJ travaille régulièrement en étroite collaboration avec des organismes tels que le CRIJ (Centre Régional de l'Information Jeunesse), la Mission Locale, la Ligue des Droits de l'Homme, le CCAS, l'IREPS (L'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé) et la Caisse d'allocations familiales.

Le PIJ propose :

Un espace documentation avec des ouvrages tels :

- La formation
- L'enseignement
- Les métiers
- L'emploi
- Vie pratique
- Loisirs
- Vacances
- Étranger
- Sport
- Santé
- Création d'entreprises

Des actions régulières :

- Interventions scolaires
- Conférences débats
- Expositions
- Forum
- Animations en partenariat avec l'espace jeunesse
- Journées d'information

Des services liés à l'emploi :

- Aide à la rédaction de CV
- Aide à la rédaction de lettres de motivation

Un libre-service informatique et internet d'une durée de 30 minutes par utilisateur.

[L'espace adultes et seniors](#)

Situé au rez-de-chaussée de la médiathèque, l'espace Adultes accueille un public d'adultes, de lycéens et d'étudiants pour

les prêts, mais il s'articule aussi comme un espace de travail pour les examens et les concours.

Il organise des conférences-débats, des expositions et des ateliers d'écriture et de poésie, mais également des rencontres inter-lycéen, en partenariat avec la ligue des droits de l'homme de Basse-Terre.

L'espace seniors propose des livres en gros caractères ainsi que des livres audio. Il met en place des actions hors les murs : une semaine par mois l'équipe se déplace dans tous les EHPAD du Sud Basse-Terre pour une animation et le prêt de documents.

[L'espace Jeunesse](#)

Au premier étage de la médiathèque se trouve un grand espace dédié aux enfants de 0 à 14 ans. On y trouve des albums, des romans pour tous les niveaux de lecture et des documentaires pour la conception des exposés.

L'équipe de l'espace jeunesse reçoit des classes d'élèves en partenariat avec les enseignants qui le souhaitent et se déplace également dans les écoles pour le prêt de documents et des animations.

[L'espace son et image](#)

Au même niveau que l'espace Jeunesse, l'espace Son et Image offre une sélection de musique sous forme de CDs qu'il est possible d'écouter sur place mais aussi d'emprunter.

Des DVD, essentiellement des documentaires, sont également disponibles au prêt. Des séances de visionnage sont organisées régulièrement.

[L'espace Expo-conférence](#)

L'espace situé au dernier niveau de la médiathèque propose une salle équipée pour l'organisation de conférences, de débats

ainsi que de vidéo-projection.

Il permet également la mise en place d'expositions artistiques ou photographiques.

La médiathèque est travaux pour nous revenir encore plus belle et plus fonctionnelle!

Compostage : l'Agglo vous aide

Environnement

Depuis 2011, la CAGSC met gratuitement à la disposition des administrés des composteurs domestiques.

A cet effet, notre service environnement propose régulièrement des animations afin de sensibiliser chacun.

Rappelons que le compostage consiste à transformer les déchets provenant de la maison et du jardin pour en faire un engrais naturel qui s'apparente à l'humus : le compost.

Pourquoi composter ?

- Contribuer à la réduction du volume de ses déchets ;
- Valoriser ses déchets biodégradables ;
- Agir en faveur de la préservation de notre environnement ;
- Fournir à son jardin et à ses plantes, les besoins essentiels à leur bon développement grâce au compost.

Les conditions d'obtention sont les suivantes :

- Être résident de la Communauté d'agglomération du Grand Sud Caraïbe.
- Présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.



Composte



Déchets acceptables dans un bac de compostage



Le Résultat du Compostage

La collecte

Environnement

[Calendrier de Collectes](#)

Cliquez Ici et retrouvez le Calendrier des différentes collectes pour votre commune

[Demander un bac Professionnel](#)

[Demander une Poubelle](#)

Collecte en porte à porte

La collecte en porte à porte est un mode d'organisation par lequel un déchet ou un contenant est affecté à un usager ou groupe d'usagers nommément identifiable et dans lequel le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du lieu de production des déchets.

Ce déchet ou contenant est collecté par les équipes du prestataire de collecte par des camions adaptés. Il s'agit précisément des :

- Ordures ménagères ;
- Emballages Ménagers Recyclables hors verre ;
- Encombrants (dans l'attente des déchetteries) ;
- Déchets verts (dans l'attente des déchetteries) ;
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (dans l'attente des déchetteries) ;
- Métaux ferreux et non ferreux (dans l'attente des déchetteries).

Modalités de collecte

Pour être collectés uniquement aux jours définis dans les plannings de collecte, les bacs et déchets hors conteneurs (encombrants, déchets verts, métaux ferreux et non ferreux et D3E) doivent être déposés la veille au soir par l'utilisateur ou son représentant, sur le trottoir, en limite de domaine public et dans un lieu qui dans tous les cas doit rester accessible au camion de ramassage.

Les conteneurs doivent être retirés de la voie publique et ceci après le passage de la benne, afin d'éviter un encombrement. Tous dépôts non autorisés seront systématiquement laissés sur place par le service de collecte. Ils devront être retirés immédiatement de la voie publique par les intéressés. En cas de non-exécution, l'infraction sera

constatée par un agent assermenté et le dépôt fera l'objet d'un enlèvement aux frais des intéressés.

Concernant la collecte des D3E et métaux ferreux et non ferreux, la collecte se fait **uniquement** sur rendez-vous.

Collecte en apport volontaire

La collecte en apport volontaire s'effectue par le biais d'un équipement spécifique qui est la borne. Ces bornes accessibles à l'ensemble de la population sont collectées en fonction de leur remplissage et d'un planning. Lors de la collecte en Points d'Apport Volontaire (PAV), les déchets et plus particulièrement les matières recyclables triés par les usagers sont déposés dans les bornes installées en différents points fixes sur la zone de collecte.

Modalités de collecte

Le service de collecte est assuré en apport volontaire pour les déchets d'Emballages Ménagers Recyclables hors verre et verre. Ces BAV sont constitués de bornes aériennes :

- avec un plastron de couleur verte pour les recyclables verre,
- avec un plastron de couleur jaune pour les recyclables hors verre.

Les déchets doivent être exclusivement déposés dans les conteneurs qui leur sont destinés selon les consignes de tri indiquées sur lesdits conteneurs et conditionnés de façon à rentrer dans le conteneur.

Ils doivent être exempts d'éléments indésirables, à savoir, ceux ne correspondant pas à la définition des déchets recyclables.

Tout conteneur plein pourra être signalé à la CAGSC qui en demandera la collecte. Dans le cas où une colonne serait pleine, il n'est pas autorisé de laisser les déchets même triés à l'extérieur et aux pieds des bornes. L'utilisateur doit alors conserver ses déchets pour un dépôt ultérieur ou les acheminer vers une autre colonne.

Tout dépôt de déchets, d'encombrants ou autres à proximité des BAV est strictement interdit et assimilé à un dépôt sur la voie publique pouvant faire l'objet de sanctions.

Collecte en point de regroupement

Des bacs de regroupement sont mis en place dans les secteurs non équipés en bacs individuels. Ces dispositions concernent notamment :

- Les immeubles collectifs ;
- Certains lotissements en raison d'un souci d'efficacité technique et économique ;
- Les groupes d'habitation/lotissements desservis par des voies privatives fermées à la circulation publique ou par des voies privées non équipées d'aires de retournement.

[Modalités de collecte](#)

Les conteneurs disposés sur les points de regroupement sont collectés conformément au planning de collecte.

Les points de regroupement sont situés sur le domaine public à proximité des habitations desservies. Si la situation des lieux interdit cette possibilité, il sera exceptionnellement autorisé le positionnement du point de regroupement sur le domaine privé après autorisation préalable du gestionnaire de la voirie et validation du service de collecte.

L'aménagement des points de regroupement est à la charge des riverains s'ils sont situés sur le domaine privé et de la

collectivité s'ils sont situés sur le domaine public.

Ils doivent être exempts d'éléments indésirables, à savoir, ceux ne correspondant pas à la définition des déchets recyclables.

Tout conteneur plein pourra être signalé à la CAGSC qui en demandera la collecte. Dans le cas où une colonne serait pleine, il n'est pas autorisé de laisser les déchets même triés à l'extérieur et aux pieds des bornes. L'utilisateur doit alors conserver ses déchets pour un dépôt ultérieur ou les acheminer vers une autre colonne.

Tout dépôt de déchets, d'encombrants ou autres à proximité des BAV est strictement interdit et assimilé à un dépôt sur la voie publique pouvant faire l'objet de sanctions.

Horaire de collecte

Les opérations de collecte des bacs s'effectuent **entre 5 heures le matin et 22 heures le soir**. Les opérations de collecte des déchets hors conteneurs s'effectuent **entre 5 heures et 13h le matin**.

Toutefois pour répondre à des anomalies de collecte ou encore des insuffisances constatées les collectes peuvent être effectuées en dehors de ce créneau.

Présentation des déchets

Quelle que soit la nature du déchet, son dépôt doit se faire en limitant au maximum la gêne qu'il pourrait occasionner, notamment dans le cas d'un point de regroupement positionné à proximité d'une habitation.

Ces dispositions s'appliquent également aux autres déchets

(encombrants et déchets verts).

Hormis les bacs situés sur les points de regroupement autorisés, les bacs individuels ne doivent pas rester sur la voie publique en dehors des heures de collecte :

- Ils doivent être présentés à la collecte la veille au soir (19h) ou au mieux juste avant la collecte ;
- Ils doivent être enlevés de la voie publique au mieux juste après la collecte, sinon dans les 24 heures suivant la collecte.

Il est interdit de déposer dans les bacs des déchets liquides, des cendres chaudes, tout déchet ayant un pouvoir corrosif ou susceptible d'exploser ou d'enflammer son contenu ainsi que ceux exclus du service de collecte tels que définis dans le présent règlement.

Les ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles doivent être déposées en sacs fermés dans les bacs. Les déchets ne devront être présentés en vrac dans le bac. A défaut de disposer d'un bac ou d'un surplus dans le bac, les sacs poubelles pourront être présents au sol.

Tout objet coupant ou piquant (verre brisé, couteau...) sera enveloppé avant d'être mis dans le bac de manière à éviter tout accident.

Les Emballages Ménagers Recyclables

Les EMR, tels que définis à l'article 2.1.2, doivent être déposés en vrac, non souillés et non compactés dans le bac (excepté pour les bouteilles en plastiques).

Les autres types de déchets

Les encombrants, D3E et métaux ferreux et non ferreux devront

être déposés dépourvus de conditionnement. Les déchets pourront faire l'objet d'un dépôt sans conditionnement ou être présentés en sacs poubelle.

Vérification du contenu des bacs et/des sacs

Les prestataires de collecte sont habilités à procéder à un contrôle visuel du contenu des bacs et des sacs dédiés à la collecte des déchets. Si le contenu n'est pas conforme aux consignes, les déchets ne seront pas collectés. Un ruban adhésif sera apposé sur le bac ou le sac poubelle pour non-conformité.

L'utilisateur devra rentrer le ou les conteneurs non collectés, en extraire les erreurs de tri et les présenter à la prochaine collecte des déchets. En aucun cas les conteneurs ne devront rester sur la voie publique.

Calendrier de collectes par communes

Retrouvez ici le calendrier des collectes en fonction de votre commune

CALENDRIER DE COLLECTE CAGSC VIEUX-HABITANTS 2023

Taille du fichier: 437.33 KB

Créé: 14-03-2023

Mis à jour: 14-03-2023

Succès: 46

[Télécharger](#)

[Aperçu](#)

CALENDRIER DE COLLECTE CAGSC TROIS-RIVIERES 2023

Taille du fichier: 483.81 KB

Créé: 14-03-2023

Mis à jour: 14-03-2023

Succès: 45

[Télécharger](#)

[Aperçu](#)

CALENDRIER DE COLLECTE CAGSC BOUILLANTE 2023

Taille du fichier: 318.49 KB

Créé: 14-03-2023

Mis à jour: 14-03-2023

Succès: 19

[Télécharger](#)

[Aperçu](#)

CALENDRIER DE COLLECTE CAGSC BAILLIF 2023

Taille du fichier: 458.86 KB

Créé: 14-03-2023

Mis à jour: 14-03-2023

Succès: 39

[Télécharger](#)

[Aperçu](#)

CALENDRIER DE COLLECTE CAGSC SAINT-CLAUDE 2023

Taille du fichier: 251.72 KB

Créé: 14-03-2023

Mis à jour: 14-03-2023

Succès: 56

[Télécharger](#)

[Aperçu](#)

CALENDRIER DE COLLECTE CAGSC VIEUX-FORT 2023

Taille du fichier: 20.13 Mo

Créé: 06-04-2023

Mis à jour: 06-04-2023

Succès: 65

[Télécharger](#)

[Aperçu](#)

CALENDRIER DE COLLECTE CAGSC CAPESTERRE BELLE EAU 2023

Taille du fichier: 498.82 KB

Créé: 14-03-2023

Mis à jour: 14-03-2023

Succès: 25

[Télécharger](#)

[Aperçu](#)

CALENDRIER DE COLLECTE CAGSC GOURBEYRE 2023

Taille du fichier: 442.72 KB

Créé: 14-03-2023

Mis à jour: 14-03-2023

Succès: 45

[Télécharger](#)

[Aperçu](#)

CALENDRIER DE COLLECTE CAGSC BASSE-TERRE 2023

Taille du fichier: 25.42 Mo

Créé: 19-09-2023

Mis à jour: 19-09-2023

[Télécharger](#)

[Aperçu](#)

Borne de recharge : comment ça marche ?

Transport

Dans le prolongement de sa démarche écoresponsable et dans un souci de modernité, depuis 2018, la CAGSC a mis en place un nouveau système de billettique « sans contact ».

Ainsi les traditionnelles cartes d'abonnement sont remplacées par des cartes magnétiques que les usagers doivent désormais flasher au début de chaque trajet.

Les avantages de cette nouvelle billettique sans contact sont :

- Réduction des coûts,
- Réduction des fraudes,
- Facilité des paiements pour les usagers

Marchés publics

L'intercommunalité

Retrouvez Nos Marches

La Communauté Grand Sud Caraïbe dans le cadre de sa politique d'investissements, ne peut effectivement réaliser ses achats dans les mêmes conditions que des acteurs privés. Elle doit

passer des marchés publics.

Un marché public est un contrat conclu à titre onéreux entre des pouvoirs adjudicateurs (ministères, services déconcentrés de l'État, établissements publics, collectivités territoriales...) et des personnes publiques ou privées. Il répond aux besoins de ces pouvoirs adjudicateurs en matière de fournitures, de services ou de travaux.

Les différentes commandes passées par La Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe s'inscrivent donc dans un cadre réglementaire : le code des marchés publics.

□

En droit français, le code des marchés publics définit les règles de mise en concurrence pour ce qui concerne l'achat de fournitures, de prestations de services ou de travaux par les personnes publiques. Ils doivent impérativement respecter certains grands principes et les pouvoirs publics doivent :

- Définir les besoins de la commande publique le plus précisément possible
- Définir la procédure et la publicité adaptée aux marchés publics, au regard de la définition des besoins
- Organiser une consultation des offres dès le premier euro engagé

□

L'entreprise qui y répond doit scrupuleusement respecter les modalités indiquées dans le règlement de consultation, éventuellement en séparant son offre en deux sous-enveloppes : sous-enveloppe de candidature et sous-enveloppe d'offre (qui contient notamment le bordereau de prix).

Marchés Publics

Ici

Pour consulter et répondre aux Appels d'offres connectez vous à la plateforme des marchés sécurisés
[Cliquer ici](#)

Terre-de-Haut

Le territoire

+27 ° C H: +26° L: +25° Terre-De-Haut Samedi, 07 Janvier
Prévisions sur 7 jours

Jeu.	Ven.	Dim.	Lun.	Mar.	Mer.
+28°	+26°	+26°	+26°	+26°	+26°
+25°	+25°	+25°	+25°	+25°	+25°

Séparée de la « Guadeloupe continentale » par le canal des Saintes, Terre-de-Haut s'étend sur 600 hectares de superficie contre 680 pour Terre-de-Bas.

C'est l'île la plus orientale de l'archipel des Saintes. Elle tient son nom de la dénomination maritime qui qualifiait d'îles hautes les îles au vent et de basses les îles sous le vent.

L'île vit essentiellement de la pêche et du tourisme. Ses pêcheurs sont reconnus à travers les Caraïbes comme étant parmi les meilleurs.

Île aux paysages pittoresques et dont les habitants sont très attachants, Terre de Haut est distinguée au Palmarès mondiale des plus belle baie de la planète .

Le Maire : M. Louly BONBON



Statue du pêcheur



Logo de Terre de Haut

Nombre d'habitants : 1 526 habitants (Statistiques INSEE 2018)

Adresse Mairie : Hôtel de ville – Place Hazier-du-Buisson – 97137 Terre-de-Haut

Horaires d'ouverture de la mairie :

- Du lundi au mardi : de 07h30 à 12h00 de 14h00 à 17h00
- Le Mercredi : de 07h30 à 12h30
- Le jeudi : de 07h30 à 12h00 de 14h00 à 17h00
- Le vendredi : de 07h30 à 12h30

Contacts

Téléphone : 0590 99 53 12

E-mail : commune-terre-de-haut7@orange.fr

Site Web : Ville de Terre de Haut



Situation de Terre de Haut



Hôtel de ville de Terre de Haut



Eglise Notre-Dame-de-l'Assomption de Terre-de-Haut



Statue du pêcheur

En image

Terre-de-Bas

Le territoire

+26 ° C H: +26° L: +25° Terre-de-Bas Samedi, 07 Janvier
Prévisions sur 7 jours

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.
+26°	+26°	+26°	+26°	+26°	+26°
+25°	+25°	+25°	+25°	+25°	+25°

La commune tient son nom tout comme sa voisine Terre-de-Haut du langage maritime qui désignait de « basse » la terre-sous-le-vent et de « haute » la terre-au-vent. L'île se nomme officiellement Terre-de-Bas des Saintes, la commune ayant adopté le nom abrégé. C'est l'île habitée la plus occidentale de l'archipel des Saintes.

La commune s'étend sur 6,8 km² de superficie totale et ses deux villages principaux sont : Grande-Anse à l'est et Petite-Anse à l'ouest, centre administratif de l'île.

Plusieurs îlots de l'archipel sont également rattachés à la commune de Terre-de-Bas dont :

- La Coche et Les Augustins – dont le « rocher de la Vierge » sert d'amer –, tous deux situées dans la passe sud ;
- Le Pâté, réputé pour son spot de plongée spectaculaire et inédit aux Antilles françaises au nord.

Le Maire : Mme Rolande NADILLE-VALA



Rolande NADILLE-VALA, Maire de Terre de Bas



Logo de Terre de Bas

Nombre d'habitants : 1 011 habitants (Statistiques INSEE 2018)

Adresse Mairie : Hôtel de ville – Place du 9-Août-1882 – 97136 Terre-de-Bas

Horaires d'ouverture de la mairie :

- Du lundi au mardi : de 07h30 à 12h30 de 14h00 à 17h30
- Le Mercredi : de 08h00 à 13h00
- Le jeudi : de 07h30 à 12h30 de 14h00 à 17h30
- Le vendredi : de 08h00 à 13h00

Contacts

Téléphone : 05 90 99 85 78

E-mail : mairie.de.terre.de.bas@wanadoo.fr



Situation de Terre de Bas



Hôtel de ville de Terre de Bas



Eglise Saint-Nicolas de Terre de Bas



Anse à Dos

En image

Capesterre-Belle-Eau

Le territoire

+26 ° C H: +26° L: +25° Capesterre-Belle-Eau Samedi, 07
Janvier Prévisions sur 7 jours

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.
+26°	+26°	+26°	+26°	+26°	+26°
+25°	+25°	+25°	+25°	+24°	+24°

De 103,3 km² de superficie totale, la commune de Capesterre-Belle-Eau se situe au sud-est de la Basse-Terre, entre Goyave et Trois-Rivières.

Elle doit son nom à une expression de la marine du XVIIe siècle : cab-est-terre, qui désigne une terre exposée au vent de l'est .

Le “Belle-Eau” qui s’y ajoute vient quant à lui des nombreuses rivières qui sillonnent la commune: la rivière du Grand Carbet, la Grande Rivière de la Capesterre et la rivière du Pérou qui se rejoignent pour former une embouchure commune avant de se jeter dans l’océan Atlantique juste au nord du bourg principal au niveau de la pointe de la Capesterre.

Le Maire : M. Jean-Philippe COURTOIS



Jean-Philippe COURT0IS, Maire de Capesterre Belle-eau



Logo de Capesterre Belle Eau

Nombre d'habitants : 18 131 habitants (Statistiques INSEE 2018)

Adresse Mairie : Hôtel de ville – Avenue Paul-Lacavé – 97130 Capesterre-Belle-Eau

Horaires d'ouverture de la mairie :

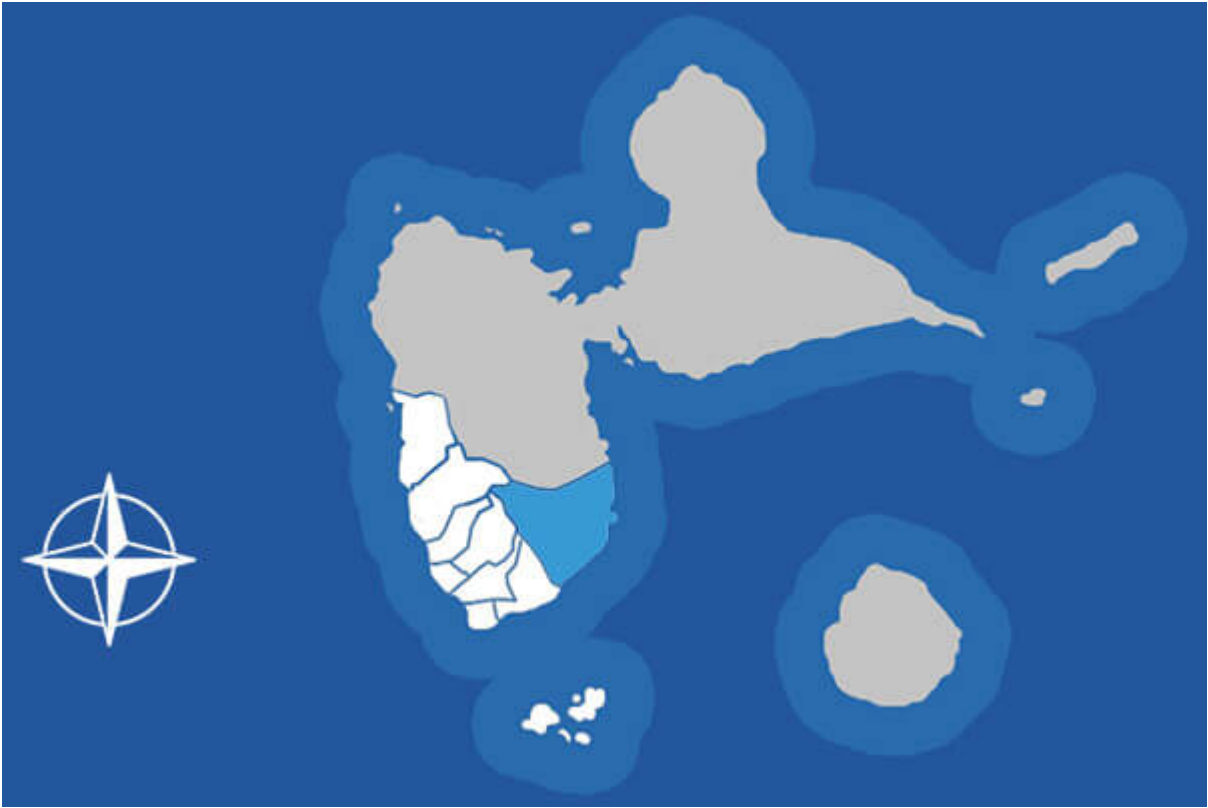
- Du lundi au mardi : de 07h30 à 12h30 de 14h00 à 17h00
- Le Mercredi : de 07h30 à 13h00
- Le jeudi : de 07h30 à 12h30 de 14h00 à 17h00
- Le vendredi : de 07h30 à 13h00

Contacts

Téléphone : 0590 86 42 23

E-mail : contact@capesterrebelleeau.fr

Site Web : Ville de Capesterre-Belle-Eau



Situation de Capesterre-Belle-Eau



Hôtel de Ville de Capesterre Belle Eau



Statue Capesterre Belle eau



Allée Dumanoir

En image

Trois-Rivières

Le territoire

+25 ° C H: +25° L: +24° Trois-Rivières Samedi, 07 Janvier
Prévisions sur 7 jours

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.
+25°	+25°	+25°	+25°	+25°	+25°
+24°	+24°	+24°	+24°	+24°	+24°

S'étendant sur 31,1 km² de superficie totale, la commune de Trois-Rivières est située au sud de l'île de Basse-Terre, entourée à l'est de Capesterre-Belle-Eau, de Vieux-Fort au sud-ouest et de Gourbeyre au nord-ouest.

Le territoire de la commune va du littoral Atlantique depuis l'embouchure orientale du canal des Saintes jusqu'au sommet de la Citerne (à 1 155 m). Adossée aux premiers contreforts de la Soufrière, son littoral est bordé par la mer des Caraïbes et fait face aux îles des Saintes.

La commune est traversée par quatre cours d'eau qui prennent leurs sources dans le massif de la Soufrière dominant le sud de l'île.

Le Maire : M. Jean-Louis FRANCISQUE



Jean-Louis FRANCISQUE, Maire de Trois-Rivières



Logo de Trois-Rivières

Nombre d'habitants : 7 991 habitants (Statistiques INSEE 2018)

Adresse Mairie : Hôtel de ville –

Place du Capitaine-Moïse-Bébel –

BP 76 – 97114 Trois-Rivières

Horaires d'ouverture de la mairie :

- Du lundi au mardi : de 07h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00
- Le Mercredi : de 07h00 à 12h30
- Le jeudi : de 07h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00
- Le vendredi : de 07h00 à 12h30

Contacts

Téléphone : 0590 92 90 05

E-mail : mairie@villetroisrivieres.fr

Site Web : [Ville de Trois Rivières](#)



Situation de Trois Rivières



Hotel de Ville de Trois-Rivières



Bord de mer, Trois-Rivières



Entrée du Parc des Roches Gravées

En image

Gourbeyre

Le territoire

+23 ° C H: +23° L: +22° Gourbeyre Samedi, 07 Janvier
Prévisions sur 7 jours

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.
+24°	+23°	+23°	+23°	+23°	+23°
+22°	+22°	+22°	+22°	+22°	+21°

De 22,5 km2 de superficie totale, la commune de Gourbeyre se situe sur l'île de Basse-Terre.

À l'origine, la commune se nommait « Dos d'Âne », ce qui s'explique par le fort dénivelé causé par les formations géologiques du col permettant de joindre Basse-Terre et Pointe-à-Pitre. Cependant, Dos d'Âne n'avait aucune existence communale. Ce n'est qu'en 1837 que l'endroit est détaché de Basse-Terre et organisé comme une commune à part entière.

En 1843, un séisme ravagea l'île en grande partie, dont la commune de Dos d'Âne. C'est le gouverneur Jean-Baptiste Gourbeyre qui organisa les secours des habitants et pour commémorer ce geste la commune prit son nom, Gourbeyre, le 30 avril 1846.

Le Maire : M. Claude EDMOND



Claude EDMOND, Maire de Gourbeyre



Logo Ville de Gourbeyre

Nombre d'habitants : 7 778 habitants (Statistiques INSEE 2018)

Adresse Mairie : Hôtel de ville – Avenue Louis-Philippe-

Longueueau – 97113 Gourbeyre

Horaires d'ouverture de la mairie :

- Du lundi au mardi : de 07h30 à 12h30 de 14h00 à 17h00
- Le Mercredi : de 07h30 à 13h00
- Le jeudi : de 07h30 à 12h30 de 14h00 à 17h00
- Le vendredi : de 07h30 à 13h00

Contacts

Téléphone : 0590 99 08 15

E-mail :

Site Web : [Ville de Gourbeyre](#)



Ville de Gourbeyre



Hôtel de ville de Gourbeyre



Eglise Saint-Charles Borromée de Gourbeyre



Buste du Gouverneur Gourbeyre

En image

Saint-Claude

Le territoire

+23 ° C H: +23° L: +22° Saint-Claude Samedi, 07 Janvier
Prévisions sur 7 jours

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.
+23°	+23°	+23°	+23°	+23°	+23°
+22°	+22°	+21°	+22°	+21°	+21°

La commune de Saint-Claude s'étend sur 34,3 km² de superficie totale. Elle est située sur les pentes du volcan de la Soufrière, point culminant de l'île à 1467 mètres.

Bien qu'elle soit la seule commune de Guadeloupe à ne pas avoir de façade maritime, Saint-Claude est forte d'une végétation luxuriante, de sites naturels incontournables et mythiques de l'île, d'un climat doux et frais ainsi que de monuments historiques.

Les bâtiments du CAMP JACOB furent autrefois ceux d'un hôpital militaire bâtis en 1845 ; devenu civil par la suite ils sont inscrits aux monuments historiques en 2005 et forment désormais la Faculté Roger TOUMSON de l'Université des Antilles.

Le Maire : Mme. Lucie Weck-Mirre



Lucie WECK-MIRRE, Maire de Saint-Claude



Logo de la ville de Saint-Claude

Nombre d'habitants : 10 659 habitants (Statistiques INSEE 2018)

Adresse Mairie : Hôtel de ville – Rue du Maréchal-Foch- 97120 Saint-Claude

Horaires d'ouverture de la mairie :

- Du lundi au mardi : De 07h30 à 12h00 de 13h30 à 17h00
- Le Mercredi : De 07h30 à 13h00
- Le jeudi : De 07h30 à 12h00 de 13h30 à 17h00
- Le vendredi : De 07h30 à 13h00

Contacts

Téléphone : 0590 80 00 16

E-mail : cabinet.stclaud@wanadoo.fr

Site Web : Ville de Saint-Claude



Situation de Saint-Claude



Hôtel de ville de Saint-claude



Paroisse Saint-Augustin



Vue aérienne de Saint-Claude

En image